

TÉLÉVISION

# Mondial 2014 : pas plus d'un écran géant par ville

La RTBF, qui a acquis les droits de retransmission des matchs de la prochaine Coupe du monde au Brésil, autorisera l'installation d'un seul écran géant par commune durant la compétition, a indiqué la ministre en charge de l'Audiovisuel Fadila Laanan (PS)

Interrogée par le député-bourgmestre d'Estaimpuis Daniel Sene-sael (PS), la ministre a précisé que cette mesure vise à limiter les pertes d'audiences pour la RTBF, mais qu'elle s'explique aussi pour des raisons « *d'efficacité de gestion* », en termes de présence et de visibilité du sponsoring de la RTBF sur les lieux de projection. « *Il s'agit là de la contrepartie équilibrée de l'acquisition des droits de diffusion particulièrement onéreux* », a défendu M<sup>me</sup> Laanan dans sa réponse.

Cette limitation ne vaudra que pour les projections publiques sur écrans géants destinés à « *drainer plusieurs centaines de personnes*

*vers des lieux publics* ». Les communes, qui seront vraisemblablement appelées à autoriser préalablement pareils rassemblements publics, sont d'ailleurs invitées à travailler en « *bonne intelligence* » avec la RTBF sur cette question. Contacté jeudi soir, le porte-parole de la radio-télévision publique confirmait la mesure.

Toute entreprise privée ou autorité publique souhaitant relayer le signal de la RTBF devra demander l'autorisation préalable à la chaîne. Cette autorisation sera délivrée contre rétribution financière, laquelle variera selon que l'organisateur de l'événement est une entreprise commerciale ou une autorité publique. Les cafetiers qui installeront des écrans pour leur clientèle ne sont pas visés par la mesure, pour autant que ces écrans soient placés dans l'enceinte de leur établissement, et pas sur la voie publique. ■